

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de ROMORANTIN-LANTHENAY
Commune de MENNETOU-sur-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 23 Octobre 2023

PRESENTS : MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick - DA ROCHA Séverine FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés : BLANCHARD Pierre (pouvoir à Mme RENAULT) - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) - DOUCET Ludovic (pouvoir à M. JAQUE) - BERGOUIGNOUX Jérémie - JAUDOIN Arnaud -

SECRETAIRE : Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2023- 023 : APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS EAU ET ASSAINISSEMENT DU SIVOM :

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les rapports annuels EAU et ASSAINISSEMENT 2022 et les soumet à son approbation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces rapports qui ne donnent pas lieu à observations.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Christophe THORIN

La secrétaire,

Nadia LONGÉPÉ

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de ROMORANTIN-LANTHENAY
Commune de MENNETOU-sur-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 23 Octobre 2023

PRESENTS : MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick - DA ROCHA Séverine FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés : BLANCHARD Pierre (pouvoir à Mme RENAULT) - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) - DOUCET Ludovic (pouvoir à M. JAQUE) - BERGOUGNOUX Jérémie - JAUDOIN Arnaud -

SECRETAIRE : Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2023-024 : TRANSFERT DES COMPETENCES « EAU POTABLE », « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » ET « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS (CCRM) – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCRM –

La loi NOTRé du 7 août 2015 a rendu le transfert des compétences « eau » et « assainissement » obligatoire aux communautés de communes, à compter du 1^{er} janvier 2026.

Par délibération du 27 septembre 2023, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois a décidé de transférer, à la date du 1^{er} janvier 2025, la totalité des compétences « eau potable » « assainissement collectif » et « assainissement non collectif » exercées par les communes et les syndicats du territoire, dont le périmètre est totalement inclus dans celui de la CCRM, et de modifier l'article 5 de ses statuts afin d'intégrer ces compétences à la date du transfert.

Conformément à l'article L.5211-17 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est précisé que le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la notification de la délibération de l'EPCI, pour se prononcer sur cette modification des statuts. A défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune est réputée favorable. Cette modification statutaire est ensuite prononcée par arrêté du représentant de l'Etat.

Ainsi, il est proposé :

- d'approuver la modification de l'article 5 des statuts de la CCRM, avec effet au 1^{er} janvier 2025, qui ont été adressés avec la convocation,
- de demander à Monsieur le Préfet de prendre en compte cette modification et d'arrêter les nouveaux statuts,
- de notifier la présente délibération au Président de la CCRM.

Le Conseil Municipal de MENNETOU-sur-CHER approuve à l'unanimité cette proposition.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Christophe THORIN

La secrétaire,

Nadia LONGÉPÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 23 Octobre 2023

PRESENTS : MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick - DA ROCHA Séverine FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés : BLANCHARD Pierre (pouvoir à Mme RENAULT) - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) - DOUCET Ludovic (pouvoir à M. JAQUE) - BERGOUGNOUX Jérémie - JAUDOIN Arnaud -

SECRETAIRE : Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2023-025 : COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DE LA CCRM POUR L'ANNEE 2022

Monsieur le Maire a communiqué au Conseil Municipal un résumé détaillé du **Rapport d'activités de la CCRM 2022** :

La composition

- 16 communes
- 47 Conseillers communautaires (2 pour Mennetou) dont 1 Président et 14 VP (dont le Maire de Mennetou)
- 1 bureau constitué du Président, des 14 VP et des 7 Maires non VP

Les compétences

Obligatoires

- Aménagement de l'espace : création et gestion de ZAC, élaboration et suivi d'un SCoT, d'un PLUih, ...
- Développement économique : commercialisation des ZAC, soutien à la création et au développement d'activités économiques (agriculture, industrie, commerce, tertiaire), ...
- Tourisme : soutien aux actions touristiques publiques ou privées, financement aux aménagements de Cœur de France à vélo, aide financière à l'Office de tourisme,...
- Déchets ménagers : collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés.
- Aire d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires.

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : compétence déléguée aux syndicats SMABS, SMIBCS, du Canal de Berry, SEBB.

Supplémentaires

- Politique du logement et du cadre de vie : programmation et création de logements sociaux en partenariat avec les bailleurs du territoire, accompagnement à l'amélioration de l'habitat (OPAH),...
- Lutte contre la désertification médicale

Le personnel

- 28 titulaires dont 13 mis à disposition par la mairie de Romorantin
- 24 non titulaires

Les finances

Les gros blocs sont les suivants :

- La fiscalité : 12,2 M€ en recette
- FPIC : 1M€ en recette
- Attributions de compensation aux communes : 3,7M€ en dépense

Les différents budgets 2022 se déclinent comme suit :

Budget Principal	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	17 600 223,31	19 545 214,70	1 944 991,39
Investissement	5 264 129,02	4 330 995,25	-933 133,77
Résultat			1 011 857,62

Budget ZAC Patureau 2000	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	479 376,27	479 376,27	0
Investissement	475 671,09	475 671,09	0
Résultat			0

Budget Grandes Bruyères	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	573 008,24	573 008,24	0
Investissement	603 361,26	608 414,02	5 052,76
Résultat			5 052,76

Budget Locations immo	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	688 148,24	855 851,47	167 703,23
Investissement	438 312,27	921 712,17	483 399,90
Résultat			651 103,13

Les deux derniers budgets annexes correspondent aux ZAC de Gièvres et de Mur. Ils présentent tous deux des résultats positifs à hauteur de 10 900 €.

Par ailleurs, un emprunt a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour un montant de 2 041 248 € sur 50 ans afin de financer l'investissement de création de la véloroute « Cœur de France à vélo ».

Aides financières diverses

Aux communes : Un montant total de 514 998 € de fonds de concours a été attribué aux communes de notre EPCI en 2022. En ce qui concerne Mennetou, 16 360 € ont été octroyés pour financer la ...réfection de toiture de la mairie ! Un jour peut-être... Au final, en tenant compte des aides votées antérieurement mais réellement consommées en 2022, ce sont 1 609 644,46 € qui ont été versés.

Aux associations : Un montant de 680 000 € environ a été attribué à différentes associations, principalement romorantines, dont 255 000 € à notre Office de Tourisme.

Aux syndicats intercommunaux : Un montant de 590 000 € environ a été attribué à différents syndicats, principalement Sauldre, Cher et Canal de Berry (dans le cadre de la GEMAPI).

Aux entreprises : Un montant total de 217 174,50 € de fonds de soutien économique a été attribué aux entreprises de la CCRM en 2022. En ce qui concerne Mennetou, 5 000 € ont été octroyés à l'entreprise Air Bull.

A l'agriculture : Une aide de 14 517,10 € a été consentie à Laetitia VAUQUELIN sur les 23 848,60 € d'aide totale pour la reprise de baux et remise en état de terres.

A la rénovation de l'habitat (OPAH) : Des aides d'un montant total de 2 116,54 € ont été attribuées à des monestois dans ce cadre.

Tourisme

En 2022, ce fut la fin de la convention triennale entre l'Office Sologne Côté Sud et la CCRM et donc la signature d'une nouvelle couvrant les années de 2023 à 2025. Chaque année, la CCRM délègue l'animation touristique de notre territoire à l'Office dans le cadre d'une DSP (délégation de service public) pour un montant annuel de 255 000 €. C'est en relation avec l'Office que notre EPCI est partenaire de la Marque de destination touristique Sologne qu'il cofinance à hauteur de 8900 € annuels. Ces actions sont financées par la taxe de séjour perçue par les hébergeurs de nos 16 communes pour un montant de recette de 96 617,75 € en 2022.

Par ailleurs, l'investissement majeur touchant au tourisme porté par la CCRM, en partenariat avec la CCV2C, est la voie cyclable « Cœur de France à vélo ». La création de cette véloroute représente un montant total de plus de 14 millions HT dont 5,7 millions pour la CCRM. Le reste à financer après subventions diverses représente un peu plus de 25%.

Accueil des GDV (ou CFI)

Entre les aires de Romorantin et de Gièvres, ce sont 52 caravanes qui peuvent être accueillies. Chaque occupant doit acquitter une somme de 100 € à son arrivée puis 1,50 € par jour ainsi que 0,15€ par kWh d'électricité et 3,50 € par m³ d'eau consommées. La fréquentation de ces aires est très variable (44% à Romorantin et 24% à Gièvres). Les recettes sont donc minces (environ 7 800 €) en 2022 au regard des 114 000 € de travaux d'entretien nécessaires et ce, malgré l'aide à 80% de l'Etat.

Transition écologique et énergétique

La CCRM s'est dotée en 2022 d'un PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) qui donne la feuille de route des actions à mettre en place pour tendre vers un territoire à énergie positive, une mobilité moins carbonée, etc...

Parallèlement, une plateforme de rénovation énergétique de l'habitat (nommée aujourd'hui Nestor) a été créée pour satisfaire certains axes du PCAET. Ce service, en direction des particuliers et du petit tertiaire, opérationnel depuis fin 2022 est très facile d'utilisation et s'avère pionnier au niveau national.

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (issue de la loi GEMAPI) entre pleinement dans la démarche de transition écologique. La CCRM a délégué aux différents syndicats de rivières et du canal cette compétence.

Santé

Le pôle santé communautaire compte en 2022 4 médecins généraux (3 etp dont Jean-Paul VALENTINI), un cardiologue (à 30/35^{ème}) et une dentiste. Cette activité représente 1 167 028 € de dépenses pour 1 294 540 € de recettes, soit environ 15 000 consultations pour 2022.

Un contrat local de santé (CLS) a été créé en 2021 afin de définir les axes, stratégies et actions à mettre en œuvre pour améliorer l'offre de santé de notre EPCI.

Equipements sportifs d'intérêt communautaire

Sont considérés d'intérêt communautaire le complexe piscine patinoire de Romorantin (43 300 entrées pour la piscine, 27 500 pour la patinoire et une recette de 72 200 €) et la piscine d'été de Mennetou (2 950 entrées pour 5 880 € de recette).

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Christophe THORIN

La secrétaire,

Nadia LONGÉPÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 23 Octobre 2023

PRESENTS : MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick - DA ROCHA Séverine FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés : BLANCHARD Pierre (pouvoir à Mme RENAULT) - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) - DOUCET Ludovic (pouvoir à M. JAQUE) - BERGOUGNOUX Jérémie - JAUDOIN Arnaud -

SECRETAIRE : Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2023-026 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LE SIVOS CHATRES-LANGON-MARAY-MENNETOU et la COMMUNE de MENNETOU-sur-CHER POUR MISE A DISPOSITION DE SERVICES DANS LES ECOLES.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis la création du SIVOS, le coût de fonctionnement des personnels intervenant dans les écoles est remboursé par le SIVOS aux Communes dotées d'une école, afin que le coût soit équitablement réparti entre les Communes adhérentes.

Les conventions datant de 2013 doivent être renouvelées, en intégrant la Commune de Châtres-sur-Cher. Le SIVOS Châtres-Langon-Maray-Mennetou propose aux Communes la signature de conventions de mise à disposition de services, dont M. le Maire donne lecture.

Les services concernés sont les suivants :

- **garderie** : préparation et entretien des locaux, accueil et surveillance des enfants aux horaires d'ouverture de la garderie,
- **classes maternelles** : missions exercées par les agents employés dans les classes maternelles (ATSEM ou faisant fonction d'ATSEM) durant la période scolaire pour assister les enseignants et pour assurer l'entretien des locaux.
- **Pause méridienne** : aide au service à la cantine et surveillance des enfants jusqu'à la reprise des cours.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de convention et autorise M. le Maire à le signer dès que le Comité Social Territorial aura rendu son avis.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Christophe THORIN

La secrétaire,

Nadia LONGÉPÉ

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de ROMORANTIN-LANTHENAY
Commune de MENNETOU-sur-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 23 Octobre 2023

PRESENTS : MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick - DA ROCHA Séverine FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés : BLANCHARD Pierre (pouvoir à Mme RENAULT) - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) - DOUCET Ludovic (pouvoir à M. JAQUE) - BERGOUGNOUX Jérémie - JAUDOIN Arnaud -

SECRETAIRE : Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2023-027 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES ENTRE LE SIVOS CHATRES-LANGON-MARAY-MENNETOU et la COMMUNE de MENNETOU-sur-CHER POUR MISE A DISPOSITION DE SERVICE POUR ASSURER LE SECRETARIAT DU SIVOS.

Monsieur le Maire rappelle que, depuis la création du SIVOS, le coût de fonctionnement des personnels intervenant dans les écoles est remboursé par le SIVOS aux Communes dotées d'une école, afin que le coût soit équitablement réparti entre les Communes adhérentes.

Les conventions datant de 2013 doivent être renouvelées, en intégrant la Commune de Châtres-sur-Cher. Le SIVOS Châtres-Langon-Maray-Mennetou propose aux Communes la signature de conventions de mise à disposition de services, dont M. le Maire donne lecture.

Cette mise à disposition de services concerne le secrétariat du SIVOS qui est assuré par le secrétariat de la Commune de MENNETOU, pour une durée évaluée à 14 heures mensuelles.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet de convention et autorise M. le Maire à le signer dès que le Comité Social Territorial aura rendu son avis.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Christophe THORIN

La secrétaire,

Nadia LONGÉPÉ

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de ROMORANTIN-LANTHENAY
Commune de MENNETOU-sur-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 23 Octobre 2023

PRESENTS : MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick - DA ROCHA Séverine FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés : BLANCHARD Pierre (pouvoir à Mme RENAULT) - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) - DOUCET Ludovic (pouvoir à M. JAQUE) - BERGOUGNOUX Jérémie - JAUDOIN Arnaud -

SECRETAIRE : Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2023-028 : LANCEMENT DE LA CONCERTATION EN VUE DE LA MISE EN PLACE DE ZONES D'ACCELERATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PRODCUTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ZAEnR) :

Le Maire indique au Conseil Municipal que l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAEnR).

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Il expose que la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAEnR doit être prise au plus tard le 6/12/2023 puis transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique dans le département du Loir-et-Cher.

Le Conseil Municipal, après y avoir réfléchi, considère que la Commune de MENNETOU

- est dotée d'un parc photovoltaïque important dans la ZA de Godet (12 ha)

- qu'un projet a été déposé , dans le secteur des Barres, contigu à l'autoroute A85 (25 ha)
- qu'il n'est pas nécessaire dans ces conditions d'ouvrir de nouvelles zones à la production d'énergies renouvelables , mais que, si cela devait se faire, la localisation de nouveaux parcs photovoltaïques , devrait se cantonner à proximité de l'autoroute A 85, en zone non boisée,
- que la mise en place d'éoliennes n'est pas souhaitée,
- que rien ne s'oppose néanmoins à l'étude de projets portés par des privés, pour tout type d'énergie renouvelable.

Il propose, conformément à la loi, de mettre à disposition du public le dossier permettant la compréhension du choix de la localisation des zones ouvertes aux EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 7 novembre 2023 au 6 décembre 2023.

– à l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, **DECIDE**

- de mettre à disposition du public le dossier permettant la compréhension du choix de la localisation des zones par EnR et de mettre un registre à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie du 7 novembre 2023 au 6 décembre 2023.

Le dossier sera consultable sur le site internet de la Commune.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Christophe THORIN

La secrétaire,
Nadia LONGÉPÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 23 Octobre 2023

PRESENTS : MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick - DA ROCHA Séverine FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés : BLANCHARD Pierre (pouvoir à Mme RENAULT) - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) - DOUCET Ludovic (pouvoir à M. JAQUE) - BERGOUGNOUX Jérémie - JAUDOIN Arnaud -

SECRETAIRE : Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2023- 029 : SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ADHESION AU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT MORAL OU SEXUEL ET D'AGISSEMENTS SEXISTES PROPOSE PAR LE CDG 41.

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L 135-6 et L452-43,

Vu le décret n° 2020-256 DU 13 MARS 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique,

Considérant que toute autorité territoriale a l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes,

Considérant que le CDG 41 a mis en place ce dispositif par arrêté n° 23-041 pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics affiliés et non affiliés qui en feront la demande,

Considérant qu'il semble opportun, dans un souci de neutralité et de confidentialité, de confier au CDG 41 la mise en œuvre de ce dispositif pour le compte de la Commune de MENNETOU-sur-CHER qui en fait la demande,

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à ce dispositif,

Monsieur le Maire propose d'adhérer au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher,

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à ce dispositif.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Christophe THORIN

La secrétaire,

Nadia LONGÉPÉ

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de ROMORANTIN-LANTHENAY
Commune de MENNETOU-sur-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 23 Octobre 2023

PRESENTS : MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick - DA ROCHA Séverine FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés : BLANCHARD Pierre (pouvoir à Mme RENAULT) - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) - DOUCET Ludovic (pouvoir à M. JAQUE) - BERGOUGNOUX Jérémie - JAUDOIN Arnaud -

SECRETAIRE : Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2023-030 : RENOUELEMENT DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION (LDG) à COMPTER DU 1^{ER} Janvier 2024 :

Monsieur le Maire rappelle que les Lignes Directrices de Gestion doivent être renouvelées pour une nouvelle période de 3 ans pour la période 2024-2027. Le Conseil Municipal autorise la saisine du Comité Social Territorial pour la mise en place des futures LIGNES DIRECTRICES DE GESTION.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Christophe THORIN

La secrétaire,

Nadia LONGÉPÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 23 Octobre 2023

PRESENTS : MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick - DA ROCHA Séverine FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés : BLANCHARD Pierre (pouvoir à Mme RENAULT) - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) - DOUCET Ludovic (pouvoir à M. JAQUE) - BERGOUGNOUX Jérémie - JAUDOIN Arnaud -

SECRETAIRE : Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2023-031 : DECISION MODIFICATIVE n° 1 :

Monsieur le Maire propose l'adoption de la Décision Modificative suivante, permettant d'ajuster le Budget Primitif 2023.

Dépenses de fonctionnement : + 9.800 €

Art 7391111 : Dégrèvement jeunes agriculteurs + 300 €

Art 66111 : intérêts d'emprunt (échéance 2022) + 600 €

023 – virement à la section d'investissement : + 8.900 €

Recettes de fonctionnement : + 9.800 €

Art 74836 Fonds Départemental TP + 9.800 €

Dépenses d'investissement : + 8.900 €

Art 1641 + 1.700 €

Art 2188 : + 7.200 €

Recettes d'investissement : + 8.900 €

Art 021 – Virement de la section de fonctionnement : + 8.900 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la Décision Modificative n° 1 proposée.

Pour extrait conforme au registre.

La secrétaire,

Nadia LONGÉPÉ

le Maire,

Christophe THORIN

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de ROMORANTIN-LANTHENAY
Commune de MENNETOU-sur-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 23 Octobre 2023

PRESENTS : MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick - DA ROCHA Séverine FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés : BLANCHARD Pierre (pouvoir à Mme RENAULT) - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) - DOUCET Ludovic (pouvoir à M. JAQUE) - BERGOUGNOUX Jérémie - JAUDOIN Arnaud -

SECRETAIRE : Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2023-032 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2024 ET DEMANDE DE SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1^{ERE} CLASSE, APRES AVIS DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude à l'emploi d'Agent de maîtrise établie au titre de la promotion interne.

Il interroge le Conseil Municipal sur la suite qu'il souhaite réserver à cette demande.

Le Conseil Municipal décide

- à l'unanimité de donner une suite favorable à cette promotion,
- de créer un poste d'agent de maîtrise, à compter du 1^{er} janvier 2024,
- de solliciter l'avis du Comité Social Territorial pour supprimer un poste d'agent technique principal de 1^{ère} classe,

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Christophe THORIN

La secrétaire,

Nadia LONGÉPÉ

Département de Loir-et-Cher
Arrondissement de ROMORANTIN-LANTHENAY
Commune de MENNETOU-sur-CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Mennetou-sur-Cher dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe THORIN, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 23 Octobre 2023

PRESENTS : MM THORIN Christophe – RENAULT Mireille – JAQUE Eric – LONGEPE Nadia - LOMBARD Patrick - DA ROCHA Séverine FRAISSE Pascal – FERRON Bertrand – COUSTRE Suzanne - TONNARD Martine

ABSENTS excusés : BLANCHARD Pierre (pouvoir à Mme RENAULT) - TOURAQUET Delphine (pouvoir à Mme LONGÉPÉ) - DOUCET Ludovic (pouvoir à M. JAQUE) - BERGOUGNOUX Jérémie - JAUDOIN Arnaud -

SECRETAIRE : Mme LONGÉPÉ Nadia

DCM 2023-033 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT POUR TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC 2023

Monsieur le Maire rappelle que le programme pluri-annuel de travaux de rénovation de l'éclairage public faisant suite à l'étude diagnostic réalisée par le Cabinet Noctabene touche à sa fin et que la dernière tranche 2023 peut faire l'objet d'un financement au titre du FONDS VERT. Le montant des travaux s'élève à 41.571 € HT pour 70 points d'éclairage public.

Le financement est assuré d'une part par le SIDELC pour 8 314 €, par les aides au titre des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) pour 4.157 € et le projet peut bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre du Fonds Vert. de 8.314 €

Le Conseil Municipal confirme son accord sur le plan de financement proposé et sollicite une aide de l'Etat au titre du Fonds Vert, pour un montant de 8.314 €.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,
Christophe THORIN

QUESTIONS DIVERSES :

- DECISION : CHANGEMENT D'ASSURANCE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'étude comparative qu'il a effectuée, suite à une proposition d'assurance de GROUPAMA.

Compte-tenu de l'économie réalisée et de les difficultés rencontrées avec l'actuel assureur (MMA), le Conseil Municipal donne son accord pour conclure un contrat avec GROUPAMA pour l'ensemble des assurances de la Commune

- DEMANDE DE MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VISIOCONFERENCE POUR LES REUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL :

Suite à la demande d'un conseiller municipal, le Conseil Municipal est interrogé sur son souhait de mettre en place la possibilité de permettre l'utilisation de la visioconférence pour l'organisation des Conseils Municipaux.

Les membres présents exposent majoritairement leur opposition, arguant de l'impossibilité de traiter les sujets « locaux » sans être physiquement sur place.

Le Conseil Municipal rejette cette proposition ;

BILAN DE LA SAISON 2023 AU CAMPING :

Mme TONNARD fait le bilan de la saison 2023 au Camping, saison très satisfaisante, faisant apparaître, pour la première fois, un montant de recettes supérieur à 20.000 € (20.206.12 €), soit un bilan positif de 4015 €.

Les camping-cars, vans et autres véhicules aménagés sont majoritairement représentés. Le seul bémol reste que la fréquentation moyenne est toujours faible, le camping étant surtout dédié à une clientèle de passage.

Des aménagements doivent être apportés pour attirer la clientèle qui empruntera bientôt le Véloroute du Canal : porte vélo, abris légers, etc....

BILAN DE LA RENTREE DES CLASSES :

Mme LONGÉPÉ rend compte de la rentrée de septembre 2023, avec l'arrivée de la Commune de CHATRES-sur-CHER au sein du SIVOS CHATRES-LANGON-MARAY-MENNETOU.

Les effectifs du SIVOS sont actuellement de 189 enfants + 5 à venir à la rentrée de Janvier 2024 soit 194 élèves pour 10 classes,

La répartition actuelle des 189 élèves s'établit ainsi 75 enfants à l'école de Châtres (4 classes) , 53 à Langon (3 classes) et 61 à Mennetou (3 classes).

Le nouveau circuit de transport donne satisfaction, après quelques ajustements horaires et le nouveau mode de facturation de la cantine, avec tarification sociale différenciée, permet à de nombreuses familles de bénéficier d'un tarif intéressant pour un public qui n'était jusqu'alors que peu aidé.

Le problème principal dans les écoles tient aux arrêts de travail qui se prolongent et rendent difficile la gestion du personnel.

BILAN DES TRAVAUX :

- **Le remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée de la mairie** vient d'être effectué, et donne pleine satisfaction,
- **Rue de la Blatière** : les travaux de voirie ont débuté et nécessitent quelques frais supplémentaires pour traitement anti-humidité à certains endroits où les habitations sont en contrebas de la voie. La mise en œuvre de bitume est prévue le 22 novembre.
- **La Déchetterie mobile** : la première ouverture en octobre a reçu une trentaine de déposants, mais il s'est avéré que le sol, non bitumé, de l'ancienne gare de marchandises ne permet pas l'utilisation de cette déchetterie mobile l'hiver. La déchetterie mobile fonctionnera donc seulement d'avril à septembre.
- **Thuyas et arbres gênants** : Les problèmes d'arbres non élagués en bordure des voies communales et des chemins ruraux ont déjà été soulevés, mais il s'avère que plusieurs haies de particuliers posent problème pour la sécurité (empiètement sur la voie de circulation et chaussée glissante). Les secteurs concernés vont être localisés et les propriétaires avertis.

-
Fait à Mennetou-sur-Cher, le 8 novembre 2023.

Le Maire,
Christophe THORIN

La secrétaire,
Nadia LONGÉPÉ

